



Réforme des retraites:

caisse de grève
de l'éduc de l'Ain



L'assemblée générale des personnels de l'Éducation du 19/01/2023 a décidé de (re)mettre en service une caisse de grève gérée intersyndicalement. Cette caisse de solidarité doit permettre à tous les personnels travaillant pour l'Éducation nationale dans l'Ain (y compris les agent.es territoriaux), syndiqués et non syndiqués, de poursuivre la mobilisation contre le projet de réforme des retraites Macron.

Pour être compensé.e d'un jour de grève

Envoyez un RIB et votre fiche de paye mentionnant un décompte de jours de grève à: **collectif-ain-greve@protonmail.com**. D'autres caisses de solidarité (par établissement, syndicat, secteur...) existant, chaque personnel s'engage moralement à formuler sa demande à une seule caisse de solidarité.

- Pour les collègues touchant moins que le SMIC: remboursement immédiat du montant total retiré, dès le 1er jour de grève.

- Pour les collègues touchant plus que le SMIC: à partir du 2ème jour de grève, compensation différée dans les 3 mois suivant la date limite d'envoi des demandes, sur la base d'un partage de la somme restante dans la caisse, ou "forfait" journalier si la somme des demandes est inférieure au montant restant. La date limite d'envoi des demandes sera communiquée à l'ensemble des personnels à l'issue du mouvement social.

Pour abonder la caisse de grève



- En ligne sur le compte helloasso géré par la FSU 01 pour l'intersyndicale: <https://www.helloasso.com/associations/fsu01/formulaires/1/>
- Ou par chèque à l'ordre de la FSU 01 en précisant au dos "caisse de solidarité" à envoyer à FSU 01, 46 Bd de Brou, 01000 Bourg en Bresse
- Ou en espèces, à remettre à l'un.e des mandataires syndicaux pour dépôt sur le compte dédié. + d'infos à: collectif-ain-greve@protonmail.com.